

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de la 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de BONNEVAL

Par arrêté du 6 juillet 2022, une enquête publique sur le projet de la 4^{ème} modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BONNEVAL est prescrite pour une durée de 31 jours **du lundi 1^{er} août 2022 à 9 h00 au mercredi 31 août 2022 à 17h00 inclus** qui a pour objet de permettre à l'activité agricole de se développer, et ce dans le respect de l'environnement local en modifiant la classification de la parcelle cadastrée ZL 230 sise Rue de Bel Air, actuellement classée en zone naturelle

Au terme de la procédure, le conseil municipal délibèrera pour suite à donner.

Le Commissaire enquêteur est Monsieur COUTURIER Pierre, ingénieur retraité du Ministère de la Défense.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.ville-bonneval.eu

Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : service.urbanisme@ville-bonneval.fr

- Sur support papier, en mairie de BONNEVAL, siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

- Sur un poste informatique, au siège de l'enquête, en mairie de BONNEVAL, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Le dossier d'enquête publique comprend toutes les pièces requises au titre de l'article R.123 -8 du code de l'environnement.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de BONNEVAL

A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur

19 rue Saint Roch

28800 BONNEVAL

L'ensemble des observations écrites et parvenues par internet seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et sur le site internet sus-mentionné.

Le Commissaire Enquêteur recevra les observations du public à la mairie de BONNEVAL, située 19 rue Saint ROCH

➤ **Lundi 1^{er} août 2022 de 9h00 à 12 h00**

➤ **Vendredi 19 août 2022 de 09h00 à 12h00**

➤ **Mercredi 31 août 2022 de 14h00 à 17 h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de BONNEVAL et sur internet à l'adresse suivante :

www.eure-et-loir.gouv.fr, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Fait à Bonneval, le 6 juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,
Le 1^{er} Adjoint, Eric JUBERT

